



# FORCE OUVRIÈRE UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTÉ PRIVÉE COMMUNIQUÉ - SECTEUR NON LUCRATIF, CCN51



**BRAVO AUX NOUVELLES INFIRMIÈRES !  
MAIS ATTENTION : ON VOUS VOLE VOTRE ANCIENNETÉ !**

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FO adresse toutes ses félicitations aux collègues nouvellement diplômées infirmières dans le cadre de leur formation continue. Ce diplôme marque l'aboutissement d'un engagement exigeant qui mérite reconnaissance et valorisation.

**Mais la douche froide arrive vite** : lors du passage d'aide-soignante à infirmière, votre **ancienneté est remise à zéro**. Même avec 10 ans dans le même établissement ! Une injustice révoltante.

**UNE RÈGLE POUR FAIRE DES ÉCONOMIES SUR VOTRE DOS !**



Cette régression sociale n'est pas une fatalité. Elle découle directement de la dénonciation de la Convention Collective Nationale 51 par la FEHAP en décembre 2011.

Depuis, les employeurs ont imposé leur diktat patronal non négocié : l'ancienneté = uniquement la durée dans un métier avec un diplôme donné. **Objectif : baisser la masse salariale !**

Résultat concret : une aide-soignante avec 12 % d'ancienneté qui devient infirmière redémarre à 0 %. Elle devra attendre un an pour avoir droit à... 1 % ! Cette logique comptable déshumanisée doit cesser.

**L'ANCIENNETÉ RECONNAÎT VOTRE INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL !**



FORCE OUVRIÈRE le rappelle avec force : l'ancienneté récompense **votre investissement dans la durée**, pas votre diplôme. Elle reconnaît vos années de service, d'implication et d'évolution dans notre secteur.

C'est un **droit historique** arraché par nos aînés. Il ne peut pas disparaître avec une promotion ! L'ancienneté vous appartient. Elle se respecte, elle se défend.



## FO EXIGE : 100 % DE REPRISE D'ANCIENNETÉ !



Face à cette dérive inacceptable, FO revendique la reprise intégrale de l'ancienneté lors des promotions internes. Une infirmière diplômée n'est pas une débutante !

### NOS ACTIONS :

- **Toutes les sections FO** doivent engager la négociation, établissement par établissement
- Là où FO n'est pas présente : **refusez de signer tout avenant sans reprise d'ancienneté**
- Exigez que ce soit **écrit noir sur blanc** dans votre contrat

**RIEN N'EST ACQUIS SANS TRACE ÉCRITE !**



Si ce n'est pas écrit, ce n'est pas acquis. Exigez une mention claire de la reprise d'ancienneté dans votre contrat ou avenant.

Et si on vous dit que "ce n'est plus possible", répondez que **rien n'interdit de faire mieux que le minimum patronal.**

Ne laissez personne vous faire croire que vos années ne valent rien sous prétexte que vous avez changé de fonction.

**FO ne lâchera rien sur ce sujet. Organisez-vous, mobilisez-vous, revendiquez avec nous. L'ancienneté se défend !**

Paris, le 15 juillet 2025



**SANTÉ PRIVÉE**  
**JOURNÉE DES DÉLÉGUÉS**  
Pour l'amélioration de nos Conventions Collectives,  
des conditions de travail et des salaires  
**10 SEPTEMBRE 2025**  
**CONFÉRENCE NATIONALE PARIS**



Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE

153-155 rue de Rome - 75017 PARIS - secretariat@unsfo.org - 01 44 01 06 10